

INTÉRESSEMENT GIE 2025

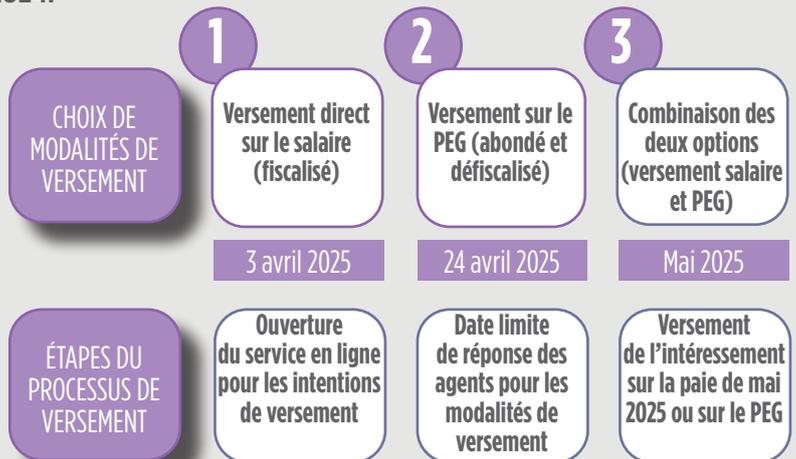
850 €

EXPLICATIONS

Depuis 2015, la CFDT est engagée dans la négociation et la mise en œuvre des accords d'intéressement au sein du Groupe SNCF. Actuellement et conformément à la loi il existe un accord par périmètre d'entreprise.

Le travail des cheminotes et cheminots aura permis de générer une progression de 4,8 % du chiffre d'affaires du groupe SNCF par rapport à 2023.

Si l'intéressement demeure décrié par certains, en mai 2025 et grâce à la signature de la CFDT, chaque salarié(e) du GIE quel que soit son métier ou son grade, percevra donc 850 euros bruts au titre des résultats de l'année 2024.



Une implication forte de tous les salariés du GIE, qui ont sur performé sur tous les items, exception faite du NPS qui est très en deça des objectifs minimum.

Le montant net perçu sur la fiche de paie de mai est de 767 euros. Si placement de l'ensemble de la somme l'abondement net sera de 183 euros.

La discussion va s'ouvrir dans les prochaines semaines avec la direction sur les critères et leurs objectifs pour l'exercice 2025.

© Freepik

FAIRE RECONNAITRE L'IMPPLICATION ET L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA CFDT. NOUS CONTINUONS DONC DE REVENDIQUER :

- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD GROUPE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR
- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD INTÉRESSEMENT GROUPE SNCF QUI VIENDRAIT COMPLÉTER L'INTÉRESSEMENT ET RÉÉQUILIBRER LES ÉCARTS ENTRE LES DIFFÉRENTES SA
- LE DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE DE REVOYURE SALARIALE PRÉVUE À L'ACCORD SIGNÉ FIN 2024

